

S'MILE

Assemblée générale 2015

S'MILE

Date : 20 Mai 2016

Lieu : 100 avenue de magonty, 33600 Pessac

Compte tenu de diverses contraintes d'emploi du temps, cette assemblée générale s'est tenue par une réunion téléphonique entre les membres du bureau. Il est convenu avec les adhérents que les documents leur seront adressés par mail.

Présents :

<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Qualité</i>
<i>Milh</i>	<i>Jacques</i>	<i>Président/Adhérent</i>
<i>Minty</i>	<i>Marie Christine</i>	<i>Secrétaire</i>
<i>Carrère</i>	<i>Kerstin</i>	<i>Trésorière/Adhérente</i>
<i>Milh</i>	<i>Sabine</i>	<i>Adhérente</i>

Le président constate que 4 membres sont présents ou représentés ; le nombre total de voix est ainsi de 4. Monsieur le Président déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

S'MILE

Ordre du jour

1. *Informations*
2. *Activité 2015*
3. *Rapport financier 2015.*
4. *Résolutions*

S'MILE

1. Informations

Nous avons eu l'immense tristesse d'apprendre le décès suite à une maladie infectieuse le 14 Mai d'Albanelli, membre du programme et parrainée par Mr et Mme Bonthoux.

Nous tenons à remercier Mr et Mme Bonthoux, qui malgré la douleur de cette disparition, continuent à aider le programme avec leur contribution mensuelle, même s'ils ne souhaitent pas pour le moment parrainer un autre enfant.

Par ailleurs, Mme Bourlhonne nous a informés de son souhait de stopper le parrainage de Ludwin Mariano à partir d'Octobre 2015.

D'autre part, Sabine et Jacques Milh, informons les membres de l'association qu'à horizon de Septembre 2016, sauf imprévu, nous partagerons notre vie entre la république dominicaine et la France. Nous pourrons ainsi être plus proches des enfants du programme, et assister Hugues dans la tâche qui est la sienne.

Cette décision va entraîner quelques modifications pour l'association qui seront évoquées dans les résolutions en fin de réunion.

2. Activité 2015

2.2. Bilan programme parrainages

- *Développement du programme : 2 parrainages stoppés (Albanelli et Ludwin), 3 créés*
Au 1^{er} Mars 2016 : 21 enfants parrainés
8 sur Boca Chica
13 sur La romana

- *Bilan Financier:*

A noter qu'en 2015, le dernier virement a été effectué en Novembre pour permettre la préparation des fêtes de Noël. Le mois de Décembre sera donc versé avec le premier virement de 2016.

<i>Virement vers OZORIA</i>	<i>Montant</i>
<i>Janvier-Avril</i>	<i>1100,00 €</i>
<i>Mai-Août</i>	<i>1064,00 €</i>
<i>Septembre-Novembre</i>	<i>932,00 €</i>
<i>Total</i>	<i>3096,00 €</i>

S'MILE

2.3. Suite projet équipement informatique

- L'équipement informatique des sites de Boca Chica et de La Romana a permis d'effectuer 4 réunions skype courant 2015 ou certains parrains et marraines ont pu rentrer en contact avec leur filleuls.
- Bilan financier

Solde précédent du projet	1 093,92 €
Dépenses 2015 :	
Clef 3G :	312,00 €
Budget disponible	781,92 €

2.4. Action spécifique aide à la famille Colas

- Il était prévu en 2015 l'affectation d'une somme apporter des soins à l'une des filles de Mr Colas grièvement brûlée à la cuisse nécessitant une ou plusieurs interventions chirurgicales. Après consultation de plusieurs médecins, il a été conseillé d'attendre quelques mois voire quelques années pour que cette fillette grandisse et que cette opération soit plus efficace. Le budget disponible est donc le même qu'en 2015 soit 1059,21€

2.5. Autres actions et frais divers

- Frais divers : Changement du mode d'hébergement du domaine www.smilemusic.fr 28,66€ au lieu de 85,97€

S'MILE

3. Rattachement du programme à la fondation

« Cristiana pro bien estar humana Hugues Iralien »

- *La fondation est toujours en cours de validation par les autorités dominicaines.*
- *Le délai d'instruction est particulièrement long, la fondation a commencé à fonctionner mais ne peut encore disposer d'un compte bancaire.*

4. Projets 2016

- *L'association a déposé une demande de subvention pour aider à la production d'un CD de Monis. Cette subvention n'ayant pas été accordée, ce projet ne sera pas réalisé.*

5. Résolutions

Résolution 1 : Pas d'augmentation de la contribution mensuelle 2015

Le montant de la contribution mensuelle reste à 12€ par enfant parrainé.

- *Résolution votée à l'unanimité*

Résolution 2 : Rattachement à la fondation « Cristiana pro bien estar humana Hugues Iralien »

Les membres présents donnent mandat au président pour effectuer les démarches nécessaires au rattachement du programme de parrainages à la fondation et établir la convention de fonctionnement avec la dite fondation.

Cette convention sera soumise à validation des adhérents avant signature officielle

- *Résolution votée à l'unanimité*

Résolution 3 : Modification du siège de l'association

A ce jour, la maison hébergeant le siège de l'association a fait l'objet d'un sous-seing et devrait être vendue sauf contre ordre au plus tard le 12 Août 2016. Il est proposé d'héberger le siège de l'association chez Mme Bernagozzi Marie Hélène, demeurant allée des cèpes à Saint Jean D'Illac.

S'MILE

Marie Hélène Bernagozzi est membre bénévole actif au sein de plusieurs associations à Saint Jean d'Ilac et organise plusieurs manifestations pour le compte de la mairie. L'hébergement à Saint Jean D'Ilac pourra nous faciliter les démarches d'obtention de subventions pour les années futures et nous permettre de nous associer à des manifestations locales.

Les membres présents donnent mandat au président pour effectuer les démarches nécessaires pour modifier le cas échéant le siège de l'association courant 2016 selon la vente ou non de la propriété hébergeant le siège actuel par ses propriétaires.

➤ *Résolution votée à l'unanimité*

Résolution 5 : Modification de domiciliation bancaire

Suite au changement d'agence imposé par la caisse d'épargne, nous rencontrons en 2016 pas mal de difficultés avec cette banque pour réaliser les virements internationaux. Aussi, il est souhaitable pour l'association de changer de banque.

Les membres présents donnent mandat au président pour effectuer les démarches nécessaires pour modifier la domiciliation bancaire du compte de l'association.

➤ *Résolution votée à l'unanimité*

Jacques MILH
Président de séance

